AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

ANNEXE

PT1 : servitudes de protection contre les PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES
PT2 : servitudes de protection contre les OBSTACLES

N° ANFR	N° COMSIS	N° Servitude	Type Servitude	Station et/ou Faisceau Hertzien	Classement
40140088	1 154 566	30 696	PT2	VILLERS-SUR-MER/ROUTE COMMUNAL	2
40140088	1 154 566	30 698	PT2LH	- FH entre VILLERS-SUR-MER/ROUTE COMMUNAL (0140140088) Et TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET (0140140087)	2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du centre de :

TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET (Calvados), n° ANFR : 014 014 0087

Dossier	Commentaires
1 - Emplacement du centre. Département du Calvados Commune de TROUVILLE-SUR-MER Lieu dit LE PARQUET Coordonnées géographiques Longitude : 000°E07'00.8" Latitude : 49°N22'08.1" Altitude : 135 mètres NGF	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.
2 - Nature du centre.	Station de terre du ministère de l'intérieur.
3 - Rappel des textes établissant les servitudes. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 21 à R 26).	
4 - Etendue et nature des servitudes projetées.	
4a - Limites des zones de dégagement.	Les limites de ces zones sont figurées sur les plans joints :
Il sera créé autour du centre : - une zone primaire de rayon 200 mètres.	- en rouge pour la zone primaire.

Dossier	Commentaires
4b - Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans les zones de dégagement. Dans les zones de dégagement, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes définies ci-après : - hauteur maximale autorisée dans la zone primaire de dégagement : 20 mètres hors-sol. 4c- Etendues boisées. 5 - Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.	Service à consulter seulement pour demande de dérogation : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST SGAMI OUEST D.S.I.C. 28 RUE DE LA PILATE CS 40725 35207 RENNES CEDEX Tél. : 02 47 42 86 30 ou 02 99 67 80 13 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du centre de :

TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET (Calvados), n° ANFR : 014 014 0087

Dossier	Commentaires
1 - Emplacement du centre. Département du Calvados Commune de TROUVILLE-SUR-MER Lieu dit LE PARQUET Coordonnées géographiques Longitude : 000°E07'00.8" Latitude : 49°N22'08.1" Altitude : 135 mètres NGF	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.
2 - Nature du centre.	Station de terre du ministère de l'intérieur.
3 - Rappel des textes établissant les servitudes. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 21 à R 26).	
4 - Etendue et nature des servitudes projetées.	
4a - Limites des zones de dégagement. Il sera créé autour du centre : - une zone primaire de rayon 200 mètres. - une zone secondaire de longueur 600 mètres sur une largeur de 118 mètres.	Les limites de ces zones sont figurées sur les plans joints : - en rouge pour la zone primaire. - en noir pour la zone secondaire.

Dossier	Commentaires
4b - Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans les zones de dégagement. Dans les zones de dégagement, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes définies ci-après : - hauteur maximale autorisée dans la zone primaire de dégagement : 20 mètres hors-sol. - hauteur maximale autorisée dans la zone secondaire de dégagement : 20 mètres hors-sol. 4c- Etendues boisées. 5 - Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.	Service à consulter seulement pour demande de dérogation : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST SGAMI OUEST D.S.I.C. 28 RUE DE LA PILATE CS 40725 35207 RENNES CEDEX Tél. : 02 47 42 86 30 ou 02 99 67 80 13 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du centre de :

TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET (Calvados), n° ANFR : 014 014 0087

Dossier	Commentaires
1 - Emplacement du centre. Département du Calvados Commune de TROUVILLE-SUR-MER Lieu dit LE PARQUET Coordonnées géographiques Longitude : 000°E07'00.8" Latitude : 49°N22'08.1" Altitude : 135 mètres NGF	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.
2 - Nature du centre.	Station de terre du ministère de l'intérieur.
3 - Rappel des textes établissant les servitudes. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 21 à R 26).	
4 - Etendue et nature des servitudes projetées. 4a - Limites des zones de dégagement. Il sera créé autour du centre : - une zone primaire de rayon 200 mètres. - une zone secondaire de longueur 800 mètres sur une largeur de 125 mètres.	Les limites de ces zones sont figurées sur les plans joints : - en rouge pour la zone primaire. - en noir pour la zone secondaire.

Dossier	Commentaires
4b - Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans les zones de dégagement. Dans les zones de dégagement, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes définies ci-après : - hauteur maximale autorisée dans la zone primaire de dégagement : 20 mètres hors-sol. - hauteur maximale autorisée dans la zone secondaire de dégagement : 20 mètres hors-sol. 4c- Etendues boisées. 5 - Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.	Service à consulter seulement pour demande de dérogation : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST SGAMI OUEST D.S.I.C. 28 RUE DE LA PILATE CS 40725 35207 RENNES CEDEX Tél. : 02 47 42 86 30 ou 02 99 67 80 13 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du centre de :

VILLERS-SUR-MER/ROUTE COMMUNALE N010 (Calvados), n° ANFR : 014 014 0088

Dossier	Commentaires
1 - Emplacement du centre. Département du Calvados Commune de VILLERS-SUR-MER Lieu dit ROUTE COMMUNALE N010 Coordonnées géographiques Longitude : 000°W01'11.2" Latitude : 49°N18'25.5" Altitude : 124 mètres NGF	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.
2 - Nature du centre.	Station de terre du ministère de l'intérieur.
3 - Rappel des textes établissant les servitudes. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 21 à R 26).	
4 - Etendue et nature des servitudes projetées. 4a - Limites des zones de dégagement. Il sera créé autour du centre : - une zone primaire de rayon 200 mètres. - une zone secondaire de longueur 500 mètres sur une largeur de 117 mètres.	Les limites de ces zones sont figurées sur les plans joints : - en rouge pour la zone primaire. - en noir pour la zone secondaire.

Dossier	Commentaires
4b - Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans les zones de dégagement. Dans les zones de dégagement, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes définies ci-après : - hauteur maximale autorisée dans la zone primaire de dégagement : 15 mètres hors-sol. - hauteur maximale autorisée dans la zone secondaire de dégagement : 20 mètres hors-sol.	Service à consulter seulement pour demande de dérogation : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST SGAMI OUEST D.S.I.C. 28 RUE DE LA PILATE CS 40725 35207 RENNES CEDEX Tél. : 02 47 42 86 30 ou 02 99 67 80 13
4c- Etendues boisées.	Pas de déboisement envisagé.
5 - Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.	Néant à la connaissance du demandeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien :

De TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET (Calvados), n° ANFR : 014 014 0087
à SAINT-DESIR/LE LIEU PAISANT (Calvados), n° ANFR : 014 014 0092

Dossier	Commentaires
1 – <u>Parcours du faisceau</u>. Station terminale A Département du Calvados Commune de TROUVILLE-SUR-MER Lieu dit LE PARQUET Coordonnées géographiques Longitude : 000°E07'00.8" Latitude : 49°N22'08.1" Altitude : 135 mètres NGF Station terminale B Département du Calvados Commune de SAINT-DESIR Lieu dit LE LIEU PAISANT Coordonnées géographiques Longitude : 000°E11'10.6" Latitude : 49°N08'56.1" Altitude : 149 mètres NGF 2 – <u>Rappel des textes établissant les servitudes</u>. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 23 à R 26).	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.

Dossier	Commentaires
3 – Etendue et nature des servitudes projetées. 3a – Limites de la zone spéciale de dégagement. Entre les deux stations mentionnées plus haut, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 125 mètres. Cette zone est figurée en VERT sur le plan joint. 3b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans la zone spéciale de dégagement. Dans la zone spéciale de dégagement ainsi définie, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes rapportées au nivellement mentionnées sur la coupe de terrain du plan joint. 3c- Etendues boisées. 4 – Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.	Service à consulter seulement pour demande de dérogation : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST SGAMI OUEST D.S.I.C. 28 RUE DE LA PILATE CS 40725 35207 RENNES CEDEX Tél. : 02 47 42 86 30 ou 02 99 67 80 13 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien :

De BOURGEAUVILLE/LE BOUTEILLER (Calvados), n° ANFR : 014 014 0081
à TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET (Calvados), n° ANFR : 014 014 0087

Dossier	Commentaires
1 – Parcours du faisceau. Station terminale A Département du Calvados Commune de BOURGEAUVILLE Lieu dit LE BOUTEILLER Coordonnées géographiques Longitude : 000°E04'34" Latitude : 49°N15'09.2" Altitude : 143 mètres NGF Station terminale B Département du Calvados Commune de TROUVILLE-SUR-MER Lieu dit LE PARQUET Coordonnées géographiques Longitude : 000°E07'00.8" Latitude : 49°N22'08.1" Altitude : 135 mètres NGF 2 – Rappel des textes établissant les servitudes. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 23 à R 26).	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.

Dossier	Commentaires
3 – Etendue et nature des servitudes projetées. 3a – Limites de la zone spéciale de dégagement. Entre les deux stations mentionnées plus haut, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 118 mètres. Cette zone est figurée en VERT sur le plan joint. 3b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans la zone spéciale de dégagement. Dans la zone spéciale de dégagement ainsi définie, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes rapportées au nivellement mentionnées sur la coupe de terrain du plan joint. 3c- Etendues boisées. 4 – Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.	Service à consulter seulement pour demande de dérogation : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST SGAMI OUEST D.S.I.C. 28 RUE DE LA PILATE CS 40725 35207 RENNES CEDEX Tél. : 02 47 42 86 30 ou 02 99 67 80 13 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien :

De VILLERS-SUR-MER/ROUTE COMMUNALE N010 (Calvados), n° ANFR : 014 014 0088
à TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET (Calvados), n° ANFR : 014 014 0087

Dossier	Commentaires
1 – Parcours du faisceau. Station terminale A Département du Calvados Commune de VILLERS-SUR-MER Lieu dit ROUTE COMMUNALE N010 Coordonnées géographiques Longitude : 000°W01'11.2" Latitude : 49°N18'25.5" Altitude : 124 mètres NGF Station terminale B Département du Calvados Commune de TROUVILLE-SUR-MER Lieu dit LE PARQUET Coordonnées géographiques Longitude : 000°E07'00.8" Latitude : 49°N22'08.1" Altitude : 135 mètres NGF 2 – Rappel des textes établissant les servitudes. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 23 à R 26).	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.

Dossier	Commentaires
3 – Etendue et nature des servitudes projetées. 3a – Limites de la zone spéciale de dégagement. Entre les deux stations mentionnées plus haut, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 117 mètres. Cette zone est figurée en VERT sur le plan joint. 3b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans la zone spéciale de dégagement. Dans la zone spéciale de dégagement ainsi définie, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes rapportées au nivellement mentionnées sur la coupe de terrain du plan joint. 3c- Etendues boisées. 4 – Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.	Service à consulter seulement pour demande de dérogation : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST SGAMI OUEST D.S.I.C. 28 RUE DE LA PILATE CS 40725 35207 RENNES CEDEX Tél. : 02 47 42 86 30 ou 02 99 67 80 13 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien :

De CAEN/AV COTE DE NACRE (Calvados), n° ANFR : 014 014 0090
à TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET (Calvados), n° ANFR : 014 014 0087

Dossier	Commentaires
1 – Parcours du faisceau. Station terminale A Département du Calvados Commune de CAEN Lieu dit AV COTE DE NACRE Coordonnées géographiques Longitude : 000°W21'26.7" Latitude : 49°N12'17.8" Altitude : 65 mètres NGF Station terminale B Département du Calvados Commune de TROUVILLE-SUR-MER Lieu dit LE PARQUET Coordonnées géographiques Longitude : 000°E07'00.8" Latitude : 49°N22'08.1" Altitude : 135 mètres NGF 2 – Rappel des textes établissant les servitudes. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 23 à R 26).	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.

Dossier	Commentaires
3 – Etendue et nature des servitudes projetées. 3a – Limites de la zone spéciale de dégagement. Entre les deux stations mentionnées plus haut, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 139 mètres. Cette zone est figurée en VERT sur le plan joint. 3b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans la zone spéciale de dégagement. Dans la zone spéciale de dégagement ainsi définie, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes rapportées au nivellement mentionnées sur la coupe de terrain du plan joint. 3c- Etendues boisées. 4 – Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.	Service à consulter seulement pour demande de dérogation : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST SGAMI OUEST D.S.I.C. 28 RUE DE LA PILATE CS 40725 35207 RENNES CEDEX Tél. : 02 47 42 86 30 ou 02 99 67 80 13 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Secrétariat Général
D.S.I.C. / C.I.S.
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE
PLACE SAINT ETIENNE
31038 TOULOUSE CEDEX

Service à consulter seulement pour demande de dérogation

MONSIEUR LE PREFET
DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
SGAMI OUEST
D.S.I.C.
28 rue de la Piste
CS 40725
35207 RENNES Cedex

Faisceau hertzien
de VILLERS-SUR-MER/ROUTE COMMUNALE N 10
à TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET

STATION : VILLERS-SUR-MER/ROUTE COMMUNALE N 10
ROUTE COMMUNALE N 10

VILLERS SUR MER
N° ANFR : 014 014 0008

Coordonnées géographiques (WGS-84)
-- longitude : 000W0111.2
-- latitude : 49N11025.5
-- altitude : 124.00 m NGF

Caractéristiques techniques
-- support d'antenne : -- pylône de 20.40 m
-- altitude de l'antenne : 143.50 m NGF
-- cote sommitale : 144.40 m NGF.

STATION : TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET
LE PARQUET
D74
LE PRE CLAIR

TROUVILLE SUR MER
N° ANFR : 014 014 0007

Coordonnées géographiques (WGS-84)
-- longitude : 000E0700.8
-- latitude : 49N2208.1
-- altitude : 125.00 m NGF

Caractéristiques techniques
-- support d'antenne : -- pylône de 36.00 m
-- altitude de l'antenne : 160.00 m NGF
-- cote sommitale : 171.00 m NGF.

SERVITUDES DE PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

STATION DE VILLERS-SUR-MER/ROUTE COMMUNALE N 10

-- Une zone primaire (cercle) de rayon 200 m dans laquelle toute construction nouvelle, fixe ou mobile sera limitée à une hauteur de 15 m.

-- Une zone secondaire rectangulaire de largeur 117 m et de longueur 500 m dans laquelle toute construction nouvelle, fixe ou mobile sera limitée à une hauteur de 20 mètres.

STATION DE TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET

-- Une zone primaire (cercle) de rayon 200 m dans laquelle toute construction nouvelle, fixe ou mobile sera limitée à une hauteur de 20 m.

Zone spéciale de dégagement de 117 mètres de largeur sur une longueur de 11,400 km. Dans cette zone, toute construction nouvelle, fixe ou mobile, sera limitée aux altitudes NGF reportées, en caractères gras, sur le profil et le tracé du faisceau.

DEPARTEMENTS ET COMMUNES GREVES DE SERVITUDES

CALVADOS (14)

-- AUDERVILLE
-- BENERVILLE SUR MER
-- BLONVILLE SUR MER
-- DEAUVILLE
-- TOUQUES
-- TOURGEVILLE
-- TROUVILLE SUR MER
-- VILLERS SUR MER

PLAN n 014-009-PT2-LH du 30 septembre 2013

-- longueur du faisceau : 12.091 km
-- échelle d'entrée : 1:50000
-- échelle de sortie : 1:25000
-- échelle des hauteurs : 1:2000
-- limites administratives :
-- zone spéciale de dégagement :

"SCAN 50 © IGN -- 1999 -- Application radioélectrique"

STATION DE : VILLERS-SUR-MER/ROUTE COMMUNALE N 10

STATION DE : TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET

Zone spéciale de dégagement

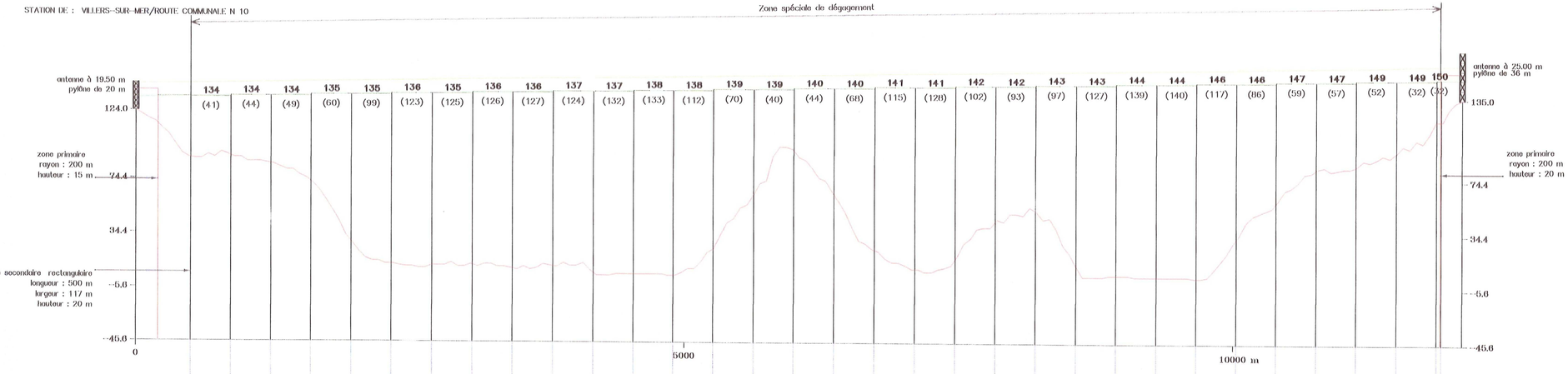

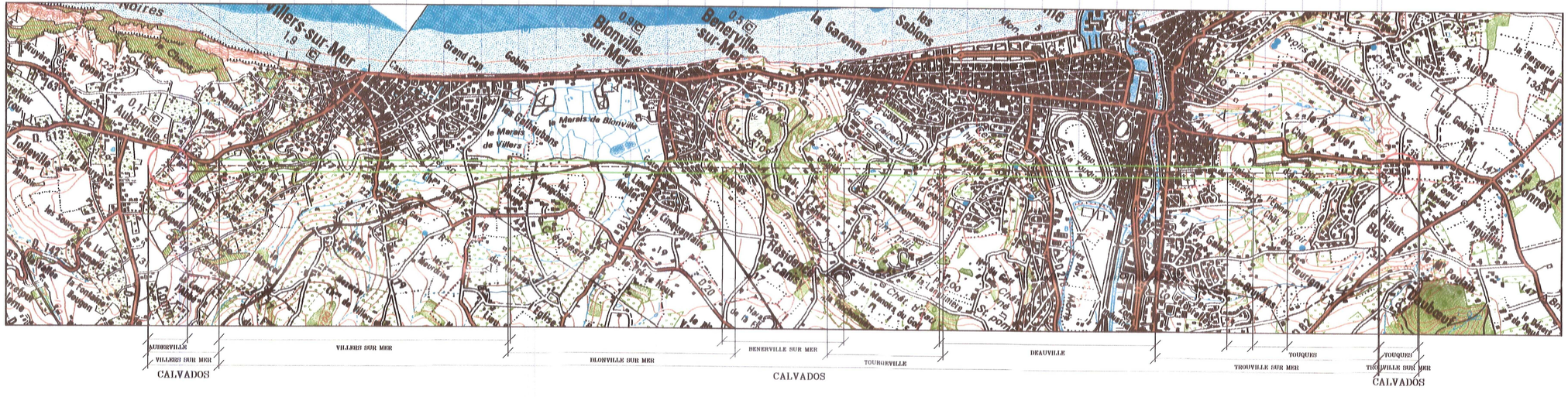

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Secrétariat Général
D.S.I.C. / C.I.S.
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE
PLACE SAINT ETIENNE
31038 TOULOUSE CEDEX

Faisceau hertzien
de BOURGEAUVILLE/LE BOUTEILLER
à TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET

Service à consulter seulement
pour demande de dérogation

MONSIEUR LE PREFET
DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
SGAMI OUEST
D.S.I.C.
28 rue de la Pilate
CS 40725
35207 RENNES Cedex

STATION : BOURGEAUVILLE/LE BOUTEILLER
LE BOUTEILLER

BOURGEAUVILLE
N° ANFR : 014 014 0081

Coordonnées géographiques (WGS-84)
- longitude : 000E0434
- latitude : 49N1509.2
- altitude : 143.00 m NGF

Caractéristiques techniques
- support d'antennes : - pylône de 40.00 m
- altitude de l'antenne : 173.00 m NGF
- cote sommitale : 183.00 m NGF.

STATION : TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET
LE PARQUET
D74
LE PRE CLAIR

TROUVILLE SUR MER
N° ANFR : 014 014 0087

Coordonnées géographiques (WGS-84)
- longitude : 000E0700.8
- latitude : 49N2208.1
- altitude : 135.00 m NGF

Caractéristiques techniques
- support d'antennes : - pylône de 36.00 m
- altitude de l'antenne : 160.00 m NGF
- cote sommitale : 171.00 m NGF.

SERVITUDES DE PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

STATION DE BOURGEAUVILLE/ANNEBAULT

- Une zone primaire (cercle) de rayon 200 m dans laquelle toute construction nouvelle, fixe ou mobile sera limitée à une hauteur de 20 m.

STATION DE TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET

- Une zone primaire (cercle) de rayon 200 m dans laquelle toute construction nouvelle, fixe ou mobile sera limitée à une hauteur de 20 m.

- Une zone secondaire rectangulaire de largeur 118 m et de longueur 600 m dans laquelle toute construction nouvelle, fixe ou mobile sera limitée à une hauteur de 20 mètres.

Zone spéciale de dégagement de 118 mètres de largeur sur une longueur de 12.497 km.
Dans cette zone, toute construction nouvelle, fixe ou mobile, sera limitée aux altitudes **NGF** reportées, en caractères gras, sur le profil et le tracé de faisceau.

DEPARTEMENTS ET COMMUNES GREVES DE SERVITUDES

CALVADOS (14)

- BONNEVILLE SUR TOUQUES
- BOURGEAUVILLE
- GLANVILLE
- S ARNOULT
- S ETIENNE LA THILLAYE
- TOUQUES
- TOURGEVILLE
- TROUVILLE SUR MER

PLAN n 014-008-PT2-LH du 30 septembre 2013

- longueur du faisceau : 13.288 km
- échelle d'entrée : 1:50000
- échelle de sortie : 1:25000
- échelle des hauteurs : 1:2000
- limites administratives :
- zone spéciale de dégagement :
- carte(s):

"SCAN 50 ©© IGN - 1999 - Application radioélectrique"

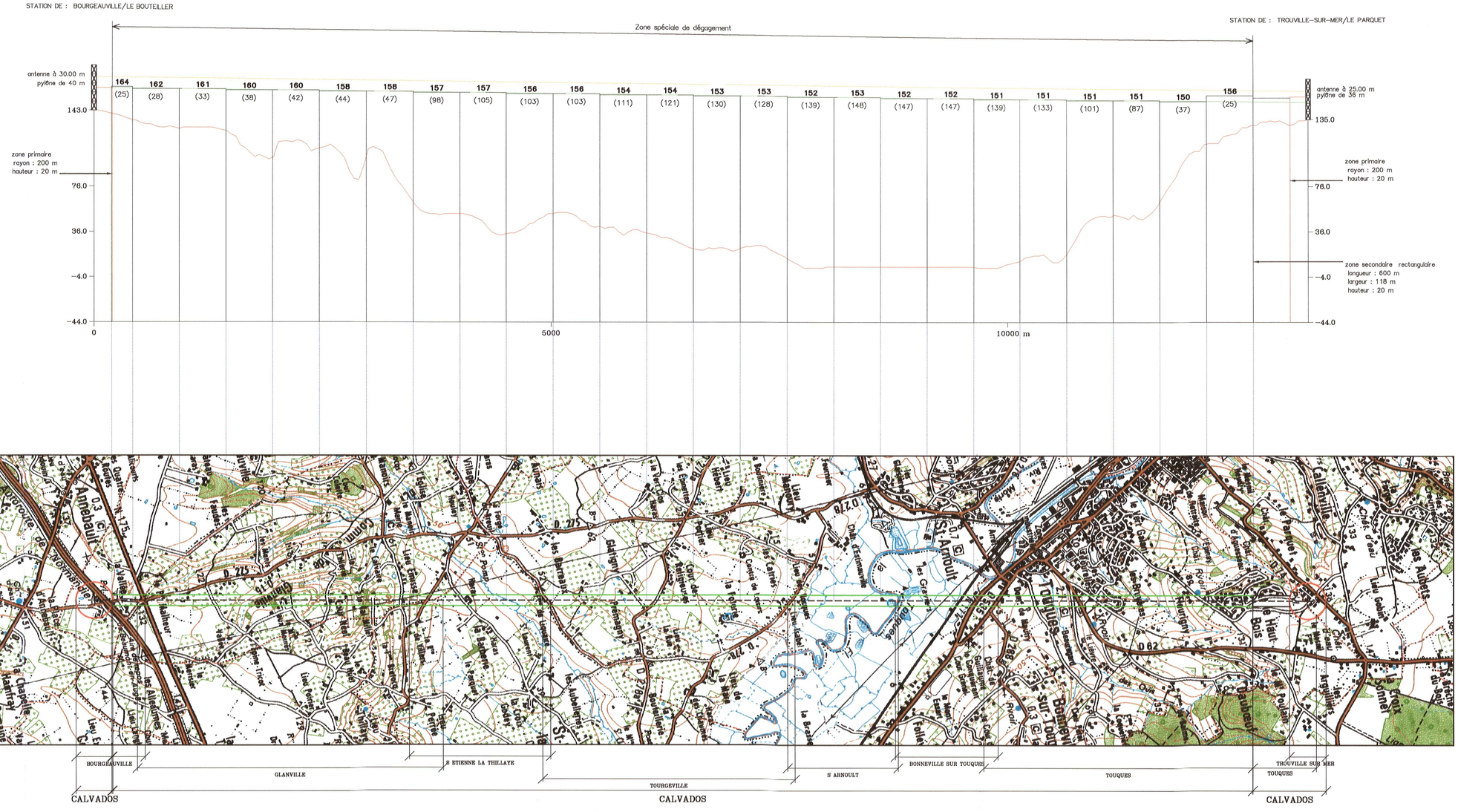

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Secrétariat Général
D.S.I.C. / C.I.S.
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE
PLACE SAINT ETIENNE
31038 TOULOUSE CEDEX

Faisceau hertzien
de TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET
à SAINT-OESR/LE LIEU PASANT

Service à consulter seulement
pour demande de dérogation

MONSIEUR LE PREFET
DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
SGAMI OUEST
D.S.I.C.
26 rue de la Pilate
CS 40725
35207 RENNES Cedex

STATION : TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET
LE PARQUET
LE PRE CLAIR

TROUVILLE SUR MER
N° ANFR : 014 014 0087

Coordonnées géographiques (WGS-84)
- longitude : 000837700 E
- latitude : 49N22.55.1
- altitude : 135.00 m NGF

Caractéristiques techniques
- support d'antennes : - pylône de 36.00 m
- altitude de l'antenne : 183.00 m NGF
- cote sommitale : 171.00 m NGF.

STATION : SAINT-OESR/LE LIEU PASANT
LE LIEU PASANT
D 181

S OESR
N° ANFR : 014 014 0092

Coordonnées géographiques (WGS-84)
- longitude : 000611100 E
- latitude : 49N05551
- altitude : 149.00 m NGF

Caractéristiques techniques
- support d'antennes : - pylône de 87.00 m
- altitude de l'antenne : 224.00 m NGF
- cote sommitale : 236.00 m NGF.

SERVITUDES DE PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

STATION DE TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET

- Une zone primaire (carré) de rayon 200 m
dans laquelle toute construction nouvelle, fixe ou mobile
sera limitée à une hauteur de 20 m.

- Une zone secondaire rectangulaire
dans laquelle toute construction nouvelle,
fixe ou mobile sera limitée à une hauteur de 20 mètres.
longueur : 800 m
largeur : 125 m

Zone spéciale de dégagement de 123 mètres de largeur sur une longueur de 24,204 km.
Dans cette zone, toute construction nouvelle, fixe ou mobile, sera limitée aux altitudes **NGF** reportées, en caractères gras, sur le profil et le tracé de faisceau.

DEPARTEMENTS ET COMMUNES GREVES DE SERVITUDES

CALVADOS (14)

- BONNEVILLE SUR TOUQUES
- CANAPVILLE
- CLARIEZ
- COQUAINVILLIERS
- LE TOUQUIENNE
- MANIERE
- REUX
- S OESR
- S ETIENNE LA THILLAYE
- S HYMER
- S MARTIN AUX CHARTRAINS
- TOUQUES
- TROUVILLE SUR MER

PLAN n 014-007-PT2-LH du 30 septembre 2013

- longueur du faisceau : 25.004 km
- échelle d'profils : 1/50000
- échelle du tracé : 1/25000
- échelle des hauteurs : 1/2000
- limites administratives :
- zone spéciale de dégagement :

"SCAN 50 ® IGN – 1999 – Application radioélectrique"

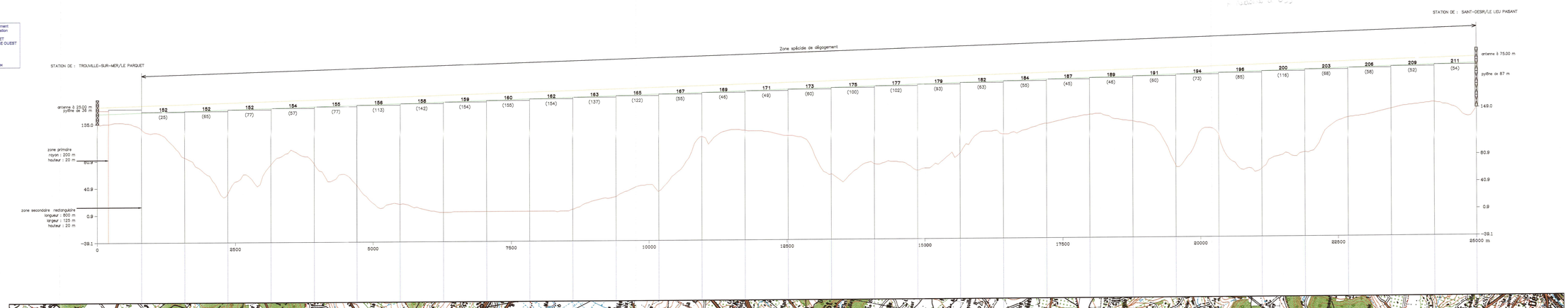

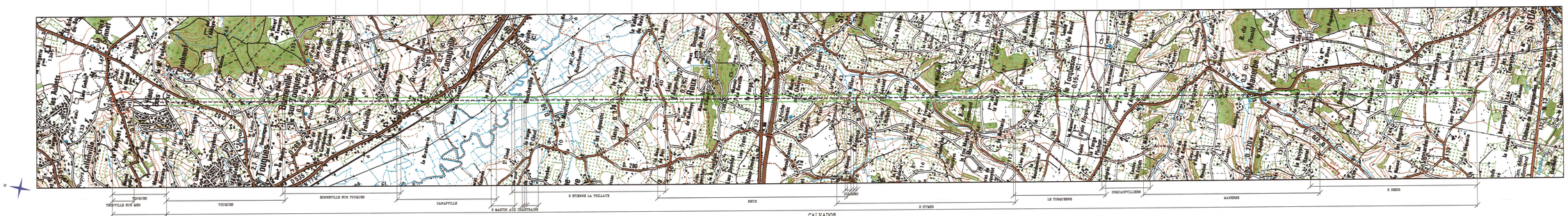

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Secrétariat Général
D.S.I.C. / C.I.S.
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE
PLACE SAINT ETIENNE
31038 TOULOUSE CEDEX

Service à consulter seulement
pour demande de dérogation

MONSIEUR LE PREFET
DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST
SGAMI OUEST
D.S.I.C.
28 rue de la Pilate
CS 40725
35207 RENNES Cedex

Faisceau hertzien
de CAEN/AV COTE DE NACRE
à TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET

STATION : CAEN/AV COTE DE NACRE
AV COTE DE NACRE
HOPITAL UNIVERSITAIRE

CAEN
N° ANFR : 014 014 0090

Coordonnées géographiques (WGS-84)
- longitude : 000W2126.7
- latitude : 49N1217.8
- altitude : 65.00 m NGF

Caractéristiques techniques
- support d'antennes : - pylône de 20.00 m
  - bâtiment de 85.00 m
- altitude de l'antenne : 170.00 m NGF
- cote sommitale : 170.00 m NGF.

STATION : TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET
LE PARQUET
D74
LE PRE CLAIR

TROUVILLE SUR MER
N° ANFR : 014 014 0087

Coordonnées géographiques (WGS-84)
- longitude : 000E0700.8
- latitude : 49N2208.1
- altitude : 135.00 m NGF

Caractéristiques techniques
- support d'antennes : - pylône de 36.00 m
- altitude de l'antenne : 166.50 m NGF
- cote sommitale : 171.00 m NGF.

SERVITUDES DE PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES

STATION DE TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET

- Une zone primaire (cercle) de rayon 200 m dans laquelle toute construction nouvelle, fixe ou mobile sera limitée à une hauteur de 20 m.

Zone spéciale de dégagement de 139 mètres de largeur sur une longueur de 38.874 km. Dans cette zone, toute construction nouvelle, fixe ou mobile, sera limitée aux altitudes **NGF** reportées, en caractères gras, sur le profil et le tracé de faisceau.

DEPARTEMENTS ET COMMUNES GREVES DE SERVITUDES

CALVADOS (14)

- AMFREVILLE
- AUBERVILLE
- BENERVILLE SUR MER
- BENOUVILLE
- BLAINVILLE SUR ORNE
- BLONVILLE SUR MER
- CABOURG
- CAEN
- DEAUVILLE
- DIVES SUR MER
- GONNEVILLE EN AUGE
- GONNEVILLE SUR MER
- HEROUVILLE S CLAIR
- HOULGATE
- MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE
- RANVILLE
- TOUQUES
- TOURGEVILLE
- TROUVILLE SUR MER
- VARAVILLE
- TRAJET MARITIME

PLAN n 014-010-PT2-LH du 30 septembre 2013

- longueur du faisceau : 39.061 km
- échelle d'entrée : 1:50000
- échelle de sortie : 1:25000
- échelle des hauteurs : 1:2000
- limites administratives : 🟥
- zone spéciale de dégagement : 🟩

"SCAN 50 ©© IGN – 1999 – Application radioélectrique"

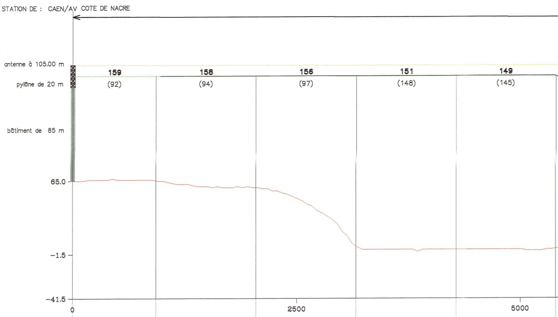

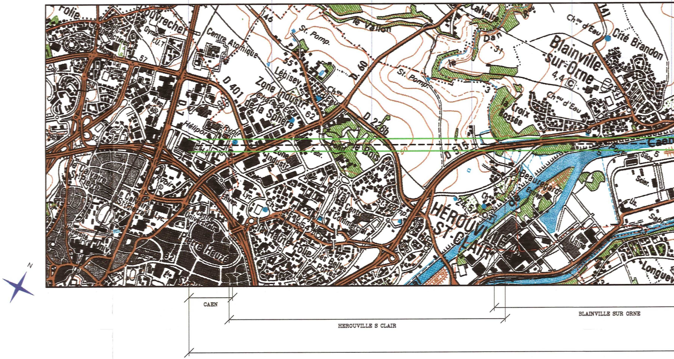
N
Lébisey
Zone Industr. de la Sphère
D 401
D 60
D 226b
D 515
Blainville-sur-Orne
Cité Brandon
La Croix Bosséé
HÉROUVILLE ST-CLAIR
Pierre Heuzé
CAEN
HEROUVILLE S CLAIR
BLAINVILLE SUR ORNE

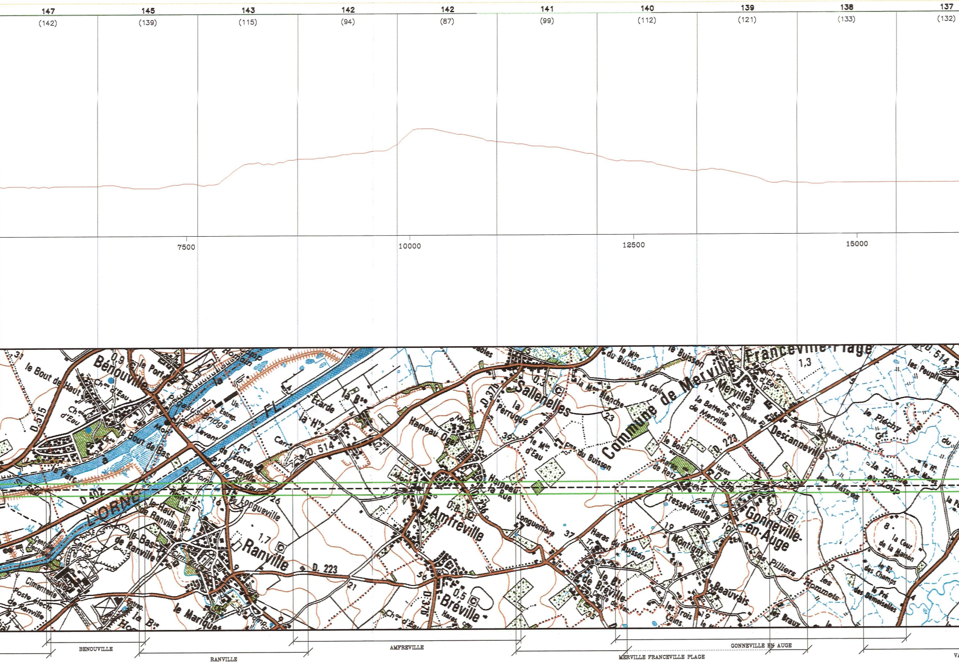
147
(142)
145
(139)
143
(115)
142
(94)
142
(87)
141
(99)
140
(112)
139
(121)
138
(133)
137
(132)
7500
10000
12500
15000
Bénouville
Pegasus Bridge
L'ORNE
Ranville
D. 514
D. 223
Sallenelles
Amfreville
Bréville
Hameau Oger
Longuemare
Commune de Merville
Merville
Franceville-Plage
la Batterie de Merville
Descanneville
Cresseveuille
Gonneville-en-Auge
Montigny
Beauvais
le Bas de Ranville
le Haut de Ranville
Longueville
Cimetière
BENOUVILLE
RANVILLE
AMFREVILLE
GONNEVILLE EN AUGE
MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE

Zone spéciale de dégagement

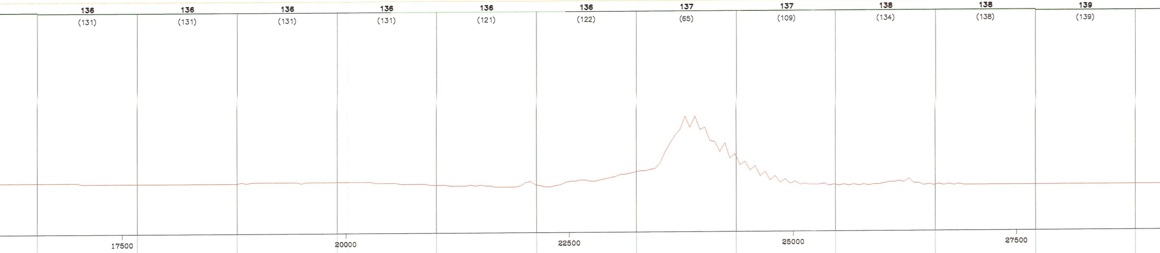

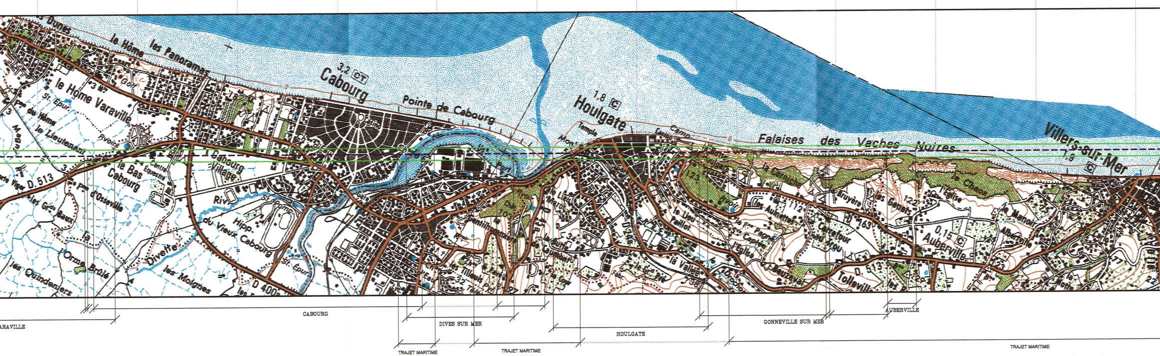
Dunes
le Home
les Panoramas
le Home Varaville
3,2 CT
Cabourg
Pointe de Cabourg
le Bas Cabourg
Cabourg Village
D 513
Hipp. du Vieux Cabourg
Divette
les Quindeniers
l'Orne Brûlé
les Moignes
D 400
1,8 C
Houlgate
Falaises des Vaches Noires
Villers-sur-Mer
1,9 C
la Corniche
le Chaos
0,15 C
Auberville
D 513
Tolleville
la Vallée
CABOURG
ARAVILLE
DIVES SUR MER
HOULGATE
GONNEVILLE SUR MER
AUBERVILLE
TRAJET MARITIME
TRAJET MARITIME
TRAJET MARITIME

CALVADOS

STATION DE : TROUVILLE-SUR-MER/LE PARQUET

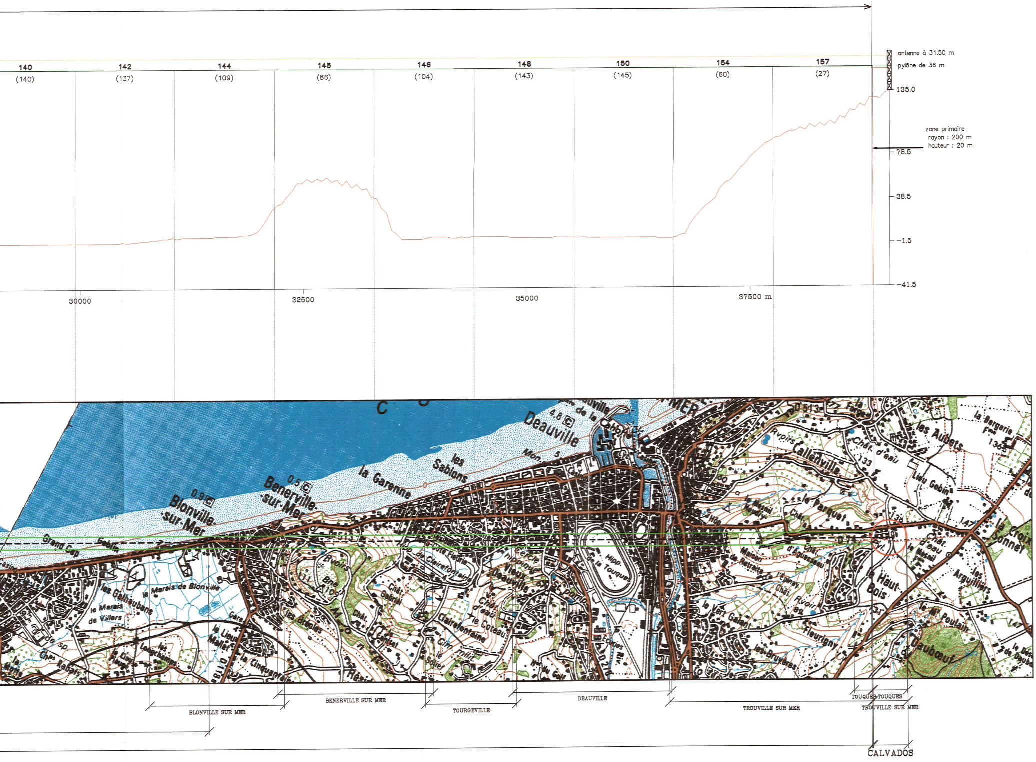
140
(140)
142
(137)
144
(109)
145
(86)
146
(104)
148
(143)
150
(145)
154
(60)
157
(27)
antenne à 31.50 m
pylône de 36 m
135.0
zone primaire
rayon : 200 m
hauteur : 20 m
78.5
38.5
-1.5
-41.5
30000
32500
35000
37500 m
Deauville
les Sablons
la Garenne
Benerville-sur-Mer
Blonville-sur-Mer
Callenville
le Parquet
les Aubets
la Croix Sonnet
Haut Bois
Daubœuf
Marais de Blonville
le Marais de Villers
Clairefontaine
Hipp. de Touques
Le Mt Poulain
Tourgeville
BLONVILLE SUR MER
BENERVILLE SUR MER
TOURGEVILLE
DEAUVILLE
TROUVILLE SUR MER
TOUQUES
TOUQUES
TROUVILLE SUR MER
CALVADOS